

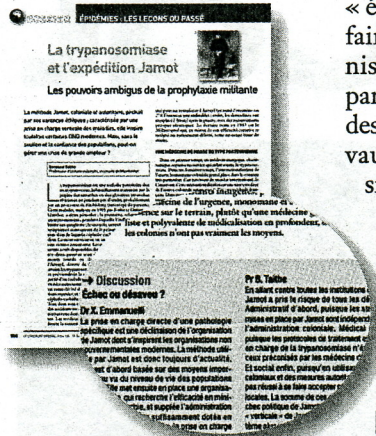


Peut-on appliquer nos critères éthiques a posteriori ?

À la suite de la publication du dossier « Épidémies, analyser le passé pour mieux le combattre »⁽¹⁾, *Le Concours médical* a reçu un courrier faisant état de divergences historiques concernant la maladie du sommeil. Au-delà de ces précisions, la rédaction du *Concours* se réjouit de voir s'ouvrir un débat qu'elle appelait de ses vœux sur l'éthique en situation de crise⁽¹⁾.

B. Taïthe⁽²⁾ aurait dû souligner que le Dr Jamot servait la colonisation française, au caractère autoritaire et répressif basé sur le code de l'indigénat. Jamot a utilisé ce code pour réussir sa mission de prophylaxie antitrypanique. S'inspirant des acquis en Europe, il a sensibilisé une administration indolente aux dangers de la trypanosomiase pour l'économie coloniale. Ses succès en Oubangui-Chari le firent appeler au Cameroun en 1921, où l'association Sciences-Colonies permit de créer le Service spécial contre la trypanosomiase en 1926.

Protéger les populations était son but, d'où ses propos : « Je réveillerai la race noire ». Rapporter que « Jamot n'a pas réussi à se faire accepter par



les populations locales » est un contresens. Les Camerounais ont reconnu son action et l'honorent en enseignant son œuvre dans les cours d'histoire au collège.

Affirmer que la « méthode Jamot péchait par ses carences éthiques » est, selon nous, inacceptable. La question est de savoir quelle était l'éthique coloniale, quand on sait ce que furent les colonisations britannique, portugaise, belge et française ? Jamot a-t-il commis une faute morale en montrant les milliers de patients trypanosomés, souvent en phase terminale ? Est-il éthiquement condamnable d'avoir utilisé tout ce dont il disposait pour les traiter ? Quant au consentement

« éclairé » des malades, c'est faire preuve d'un anachronisme historique que d'en parler. Demandait-on l'avis des populations pour les travaux forcés ? Pour réquisitionner leurs vivres lors des famines ? Jamot agissait avec un fort humanisme, exigeait l'arrêt des pratiques de l'économie coloniale incompatibles avec la santé publique.

[...]

Jamot préconisait des traitements en synergie (les multithérapies actuelles) et l'usage de la tryparsamide chez les patients trypanosomés, en seconde période, en injections intraveineuses et sous-cutanées avec un respect strict des protocoles. Il est faux d'écrire que « Jamot a utilisé des traitements lourds qui n'étaient pas préconisés à l'époque ». Si les traitements étaient bon marché, pourquoi Jean Laignret et Gaston Muraz disaient-ils que celui de la tryparsamide était coûteux et freinait son usage, malgré ses qualités de meilleur trypanocide ?

Dans l'affaire de Bafia⁽³⁾, Blaise Diagne a été manipulé, et les auteurs sont à rechercher parmi les diri-

geants de l'Institut Pasteur de Paris et de la Société de pathologie exotique.

La structure de lutte contre la maladie du sommeil, créée en 1939, et l'institution de la polyvalence en 1945 représentent des victoires posthumes pour Jamot, dont le tort est d'avoir exigé d'importants financements pour sauver la vie d'Africains sous-considérés. ♦ 414370

Jean-Paul Bado*,
Jean-Marie Milleliri**

* Historien chercheur associé à Cemaf, Aix-en-Provence. Auteur de « Médecine coloniale et grandes endémies », Paris, Karthala éd., 1996 ; et « Les conquêtes de la médecine moderne en Afrique », Paris, Karthala éd., 2006.

** Médecin, co-auteur de « L'école du Pharo – cent ans de médecine outre-mer ». Paris, Lauvauzelle éd., 2005.

RÉFÉRENCES ET NOTE

1. *Concours med* 2008;130:531.
2. *Concours med* 2008;130:558-9.
3. NDLR. Il s'agit d'une erreur médicale commise à Bafia, au Cameroun, par un médecin faisant partie de ses collaborateurs, qui a administré de la tryparsamide à doses trop élevées, ce qui a entraîné la cécité de nombreux malades. Blaise Diagne était à l'époque sous-secrétaire d'État aux Colonies. Officiellement, Jamot a été sanctionné pour ne s'être pas rendu au conseil d'enquête décidé par le ministère des Colonies pour une confrontation avec son subordonné impliqué dans le drame de Bafia.

Agenda

XIII^e Journée nationale des GROG

Jeudi 13 novembre 2008, Ministère de la Santé, Salle Pierre Laroque, 14 avenue Duquesne 75007 Paris

Programme

- Surveillance GROG 2007/2008
- Les virus respiratoires aigus en pratique
- Vaccin antigrippal, le pari de l'année

- Communication affichées
- Table ronde : Grippe et gériatrie
- Conclusion : Madame le Ministre Roselyne Bachelot-Narquin

Inscription: libre et gratuite, mais obligatoire

E-mail : grog@grog.org

En ligne :

http://www.grog.org/inscription_igrog.html